



**Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable  
et de l'aménagement du territoire**

**Secrétariat d'Etat chargé  
de l'aménagement du territoire**

**Ministère de l'économie, de l'industrie  
et de l'emploi**

**Secrétariat d'État chargé  
de l'industrie et de la consommation**

**Paris, le 18 juin 2008**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Les pôles de compétitivité : une évaluation prometteuse**

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République et après trois ans de mise en œuvre, la politique des pôles de compétitivité mise en place lors du CIADT du 14 septembre 2004 a fait l'objet d'une évaluation qui a porté à la fois sur les mesures nationales de sélection et d'accompagnement et sur chacun des 71 pôles labellisés depuis le CIADT du 12 juillet 2005.

Luc Chatel et Hubert Falco se félicitent qu'un aussi grand nombre de pôles de compétitivité, de toutes tailles et de tous secteurs, aient su créer en trois ans une dynamique de développement et de coopération inédite entre entreprises grandes et petites, recherche publique et organismes de formation.

A la suite d'une phase d'analyse qui permettra notamment d'engager un dialogue individuel avec les pôles, le Gouvernement décidera des orientations de la politique des pôles de compétitivité pour les années à venir lors d'un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires qui se tiendra prochainement sous la présidence du Premier ministre.

\*

La mission d'évaluation, commandée par le gouvernement et mise en œuvre par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), a été pilotée par un comité regroupant des personnalités qualifiées, un représentant de l'Association des régions de France ainsi que les administrations membres du Groupe de Travail Interministériel sur les pôles. Elle a été conduite par les cabinets Boston Consulting Group et CM International entre novembre 2007 et juin 2008 et a donné lieu à un important travail d'auditions et à des déplacements systématiques pour rencontrer tous les acteurs des pôles, dans leur environnement. Elle a également pris en considération les expériences étrangères en matière de réseaux d'entreprises. Les conclusions de cette mission ont été présentées ce matin au comité de pilotage de l'évaluation.

Le Gouvernement prend acte des observations et propositions des évaluateurs, dont une synthèse est ci-jointe.

Cette évaluation confirme que cette politique ambitieuse de l'Etat, à laquelle sont associés de nombreux partenaires, est aujourd'hui reconnue par l'ensemble des acteurs comme un succès. La dynamique ainsi créée renforce les positions stratégiques de notre pays en matière de recherche, de développement et d'innovation, en amenant entreprises, universités et centres de recherche à nouer des liens forts et à développer des projets communs.

L'évaluation permet, au terme de cette première phase, de tirer les enseignements des expériences diversifiées qui se sont développées depuis trois ans. Elle rejoint sur plusieurs points les observations qui ont pu être faites par les acteurs des pôles ainsi que leurs partenaires, locaux comme nationaux. Elle servira de repères pour la poursuite et le renforcement de cette politique, au profit de la structuration des partenariats et de leur transformation en croissance et en emplois.

Les décisions du gouvernement seront préparées par un dialogue étroit avec les pôles eux-mêmes. Ce dialogue se fera en association avec les élus concernés. Il permettra aux pôles de faire connaître leurs observations en réponse aux conclusions des évaluateurs.

Annexes :

- carte des 71 pôles de compétitivité actuels
- synthèse du rapport d'évaluation du BCG et de CM International

---

**Contact presse :**

- **Cabinet d'Hubert FALCO**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire : Clotilde HUE - 01 40 81 72 42
- **Cabinet de Luc CHATEL**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie et de la consommation : Diane ELIARD - 01 53 18 46 28
- **Cabinet de la DIACT** : Philippe MATHERON - 01 40 65 12 54